



Préavis convention 66 en cdi

Par **sincerita**, le **18/05/2011 à 10:33**

Bonjour, rn rn je travaille pour un établissement convention 66 en CDI en tant qu'Aide Soignante. rn je suis embauché depuis Janvier 2011 donc moins de 6 mois et je désirerais pauser mon préavis pour demission. rn De combien est le prévis ? rn rn Merci d'avance.

Par **Cornil**, le **22/05/2011 à 17:09**

Bonsoir Sincerita rn Toutes les conventions collectives sont dis ponibles sur le site public gratuit legifrance. rn La réponse pour toi est 1 mois. rn Voir <http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=B873FD512373EEEF9712875C2BB1A9BB.tpdjc>